



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion restreinte du lundi 26 juillet 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS – TEMPS ARRETE

La Commission informe les clubs qui souhaiteraient évoluer pour leurs rencontres à domicile en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono), qu'ils doivent en faire la demande auprès de la Commission Régionale Futsal 10 jours avant le 1^{er} match concerné.

Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage

- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

Devoirs et responsabilités du chronométrateur :

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

DIAMANT FUTSAL – 554271

La Commission prend connaissance du courriel du club accompagné du planning Municipal d'occupation du gymnase du lac pour la saison 2021-2022.

Accord de la Commission pour que le club évolue en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono) pour toutes ses rencontres à domicile.

Transmis à la CRA et à l'ensemble des équipes évoluant en Régional 1 pour information.

Régional 2

Poule A

23402968 SPORTING CP 2 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 20/11/2021 – 16h00

La Commission,

Pris connaissance du courriel de SPORTING CP 2 proposant de reporter la rencontre au samedi 27/11/2021,

Considérant que le 4^{ème} tour de la Coupe Nationale Futsal est prévu le 27/11/2021,

Considérant que l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC est susceptible d'être concernée par ce tour de Coupe,

Par ces motifs,

Ne peut pas reporter cette rencontre à la date du 27/11/2021.

La Commission informe le club du SPORTING CP que si un aménagement sur l'horaire ou le lieu du match n'est pas possible à la date initiale du match (20/11/2021), il est préférable d'avancer la rencontre dans la même semaine (semaine du 15 au 20 novembre 2021).

Poule B**PARIS ACASA 2 - 552779**

Rappel :

La Commission constate que pour les 2 rencontres ci-dessous, l'équipe 1 de PARIS ACASA, évoluant en championnat de France de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de PARIS ACASA 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Rencontres concernées :

23403358 PARIS ACASA 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 04/12/2021**23403398 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 26/03/2022****TORCY EU FUTSAL 2 - 554236**

Rappel :

La Commission constate que pour les 2 rencontres ci-dessous, l'équipe 1 de TORCY EU FUTSAL, évoluant en championnat de France de Division 2, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 16h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de TORCY EU FUTSAL 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Rencontres concernées :

23403380 TORCY EU FUTSAL 2 / PARIS ACASA 2 du 19/02/2022**23403396 TORCY EU FUTSAL 2 / NOUVEAU SOUFFLE FC 1 du 26/03/2022****Régional 3****Poule C****ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 - 560179**

Rappel :

La Commission rappelle à l'équipe 3 du club la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/10/2020 ⇒ suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 3 d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE à compter du 30/11/2020 ; le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors de la ville d'ASNIERES et VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par conséquent, elle demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'ASNIERES et VILLENEUVE LA GARENNE accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour ses 3 premiers matches à domicile.

Rencontres concernées :

23403198 ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 3 / LILAS FC 3 du 25/09/2021**23403205 ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 3 / TORCY EU FUTSAL 3 du 02/10/2021****23403219 ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 3 / ARTISTES FUTSAL 2 du 16/10/2021**

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

TORCY EU FUTSAL 3 - 554236

Rappel :

La Commission constate que pour les 3 rencontres ci-dessous, l'équipe 1 de TORCY EU FUTSAL, évoluant en championnat de France de Division 2, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 16h00.

Les matchs à domicile de l'équipe 3 étant prévus à 18h45, la Commission demande au club de bien vouloir lui signaler si un ajustement (horaire, gymnase ou date dans la même semaine) est à prévoir pour les rencontres de son équipe 3 (sans retour les rencontres resteront à la date et horaires indiqués)

Rencontres concernées :

23403244 TORCY EU FUTSAL 3 / MARCOUVILLE CITY 2 du 06/11/2021

23403271 TORCY EU FUTSAL 3 / ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 3 du 19/02/2022

23403296 TORCY EU FUTSAL 3 / ARTISTES FUTSAL 2 du 26/03/2022